

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska
Dist. Public Works of N.B.

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

I. G. BOUCHER, rédacteur

SHANNON-LE-BILINGUE

A QUI IRA LA VICTOIRE?

Nos récents articles dans lesquels nous protestions contre le choix du candidat à la convention conservatrice à Campbellton ont fait leur chemin. Ils ont éveillé l'attention du public, c'est ce que nous voulions. Ils ont nécessairement froissé certains individus qui, par habitude de dissimulation, n'aiment pas que la vérité soit pronée trop fort lorsque leurs intérêts privés sont en jeu.

Par contre, plus d'un citoyen nous a félicité de notre franchise en la matière. d'avoir écrit sans ambages ce que les 32,972 français de Madawaska-Restigouche pensent et croient. Nos lecteurs jugeront de l'accueil que le public a fait à nos remarques, en lisant les nombreuses correspondances que nous publions dans ce présent numéro.

Un M. Shannon a bien voulu au cours de l'assemblée de vendredi dernier nous faire un peu de réclame, à la suite de son chef M. Culligan. On conçoit que ces messieurs n'entendent pas la question de la même manière que nous. M. Shannon est désappointé. Il croyait notre journal partisan de la politique qu'il défend et propage. Eut-il été le cas avant la présente campagne, que nous nous serions certainement séparés pour cette élection.

Et M. Shannon, mécontent, veut déprécier. Pour être bien compris, il parlera français: Mon père, déclare-t-il au commencement de son discours (c'est lui-même qui attribue ce terme à ses paroles) était le plus grand bilingue du pays, c'est pourquoi je vous parle français. Courbez la tête devant votre patron MM. Cartier Laurier, Bourassa, Lapointe, etc., et saluez Shannon le Bilingue! Le fils d'un si noble papa regrette de voir notre journal prendre parti contre M. Culligan, un si brave candidat. Et dans un moment de spasme il s'écrie: "Ousqui sont le petit Madawaska et l'Evangeline lorsqu'il s'agit de défendre les droits des acadiens? Comme je vous disais bétot (sic) y se cachent. "Et l'auditoire de lui rire au nez.

Nous avons voulu faire part de cette accusation à nos lecteurs, non pour essayer de nous défendre. Notre passé, le présent et l'avenir sont et sera notre meilleure défense. De même pour notre confrère "L'Evangeline". Nous voulons simplement montrer à quelle bêtise pousse la partisanerie, afin que ceux qui en sont atteints s'en guérissent, et que les bienheureux qui en sont exempts s'en méfient.

x x x

A qui ira la victoire? Cette question rend jongleurs bien des voteurs indécis. Si le résultat était connu d'avance, tous les électeurs seraient du même parti. C'est cette incertitude qui divise les voix.

L'on sait qu'à la dissolution du parlement le parti libéral n'avait pas une majorité suffisante pour conduire librement les affaires du pays. Il lui fallait compter avec les progressistes et ceci appelait de grandes faveurs au parti de l'Ouest.

Il est fort douteux que M. King obtienne, au soir du 29 courant, cette majorité absolue nécessaire à la bonne administration du pays. Les chances sont qu'il conservera probablement le pouvoir.

Les progressistes ne peuvent compter sur un nombre suffisant de candidats élus pour prendre les rênes de l'administration fédérale. Leur bloc sera celui dont dépendra le parti vainqueur.

Les conservateurs ont-ils une chance d'arriver au pouvoir? Pour avoir une majorité absolue à Ottawa, il faudrait que M. Meighen, qui avait 49 députés aux Communes le jour de la dissolution du parlement, le 5 septembre dernier, en prit au moins 123. Ce nombre représenterait juste la moitié des 245 députés dont se composera la prochaine Chambre des Communes.

Il y a donc entre 123 et 49 une différence de 74 qui représente le nombre de nouveaux sièges que les conservateurs doivent capter, en supposant qu'ils conservent ceux qu'ils avaient à la dernière session. Si M. Meighen obtenait ce succès il ne pourrait pas gouverner, n'ayant pas une majorité suffisante des voix en Chambre. Il lui faudrait s'allier les progressistes, aux moyens de faveurs onéreuses ou s'exposer à se faire renverser.

Mais il ne paraît pas encore certain que M. Meighen soit capable de prendre deux fois et demie plus de comtés qu'il en avait en 1921, alors qu'il avait à son service tous les avantages, les moyens que donne de pouvoir.

J.-G. B.

Billet du Jeudi

"L'Homme Propose Et Dieu Dispose"

Cette vérité ne s'est jamais montrée plus évidente que dans les événements qui concourent aujourd'hui à faire battre le candidat conservateur de Madawaska-Restigouche.

C'est à la convention de Campbellton qu'il fallait assister pour voir comment l'homme propose parfois! C'est là que, après avoir pesé les raisons pour et contre—c'est-à-dire en oubliant les meilleures contre—il fut décidé de réélire M. Cormier dans l'ombre et de produire en plein soleil le "grand ami des Acadiens" M. Arthur Culligan.

G. N. TRICOCHÉ

VARIETES LONGEVITE

Le docteur qui écrivait que tout individu arrivé à l'âge de 45 ans est "fini"; et qu'on pourrait le chlorophormer sans désavantage pour la société; ce docteur-là était soit un sinistre farceur, soit un homme assoiffé de réclame. L'immense majorité des gens ne se montrent réellement en possession de la plénitude de leurs facultés intellectuelles, et de leur véritable maturité que vers la cinquantaine. Il est de mode, aujourd'hui de préconiser le "rajeunissement" des employés, fonctionnaires, officiers, etc; mais l'on va trop loin dans ce sens. Certes, il est des cas où il est rélétable d'utiliser les services d'hommes jeunes, parce que ceux-ci sont supposés naturellement vigoureux, endurants, agressifs, entreprenants. Cependant, d'une part, à ces gens-là, quelques qualités qu'ils aient, il en manque toujours deux sérieuses: l'expérience de la vie et des affaires, la connaissance du cœur humain. En second lieu, la plupart des qualités qu'on recherche chez les jeunes DEVRAIENT se rencontrer chez la majorité des individus plus âgés, si ces derniers ne se laissent aller, trop souvent, à

la dérive, dès qu'ils se voient des cheveux grisonnants, des "pattes d'oie" aux tempes, ou dès qu'ils prennent de l'embonpoint. Ils se croient désormais tenus de porter des vêtements "conservatifs", de marcher à petites pas comptés, de gravir péniblement les escaliers, et de regarder de travers tout ce qui est progrès. Bien entendu, les gens qui agissent ainsi, et se mettent en tête qu'ils vieillissent, finissent par le faire, prématurément; et il est naturel qu'on leur préfère des jeunes. Confiance à "vivre jeune", à penser jeune"; et les infirmités du vieil âge ne vous troubleront pas de longtemps! Il faudrait des pages pour citer les savants, les écrivains, les hommes politiques dont le génie n'a commencé à se développer qu'à ce qu'on est convenu d'appeler le déclin de la vie. Ceci tend simplement à montrer que l'homme était créé pour vivre plus longtemps qu'il ne le fait. Et cette assertion est supportée par la déclaration d'éminents pathologistes, d'après lesquels les organes humains, considérés séparément, sont de force à fonctionner pendant près de deux cents ans. (A suivre)

George Nestler Tricoché.

Mais n'allons pas croire qu'il n'y avait pas de bonnes raisons pour cela. D'abord, les "poteaux d'un quai, dans Restigouche, sont pourris"; puis "le comté de Madawaska commence à se mettre dans la tête de vouloir mener". Cela, avec d'autres raisons de non moindre valeur, a créé une division entre les délégués des deux comtés. Comme conclusion, il fut décidé qu'un candidat conservateur aurait plus de chances d'être élu s'il est de Restigouche, du fait que ce comté est plus populaire.

Mais justice se fait. Il y a, dans les activités au service de la cause Culligan, des ferments qui ne promettent rien de bon pour le candidat conservateur. C'est M. Shannon qui les a fait paraître à la surface à l'assemblée conservatrice tenue à Edmundston le 16 courant.

Cependant, il serait grandement dans l'erreur celui qui penserait que M. Shannon ne nous a pas dit de vérité. Entr'autres, il en a dit une digne d'être rappelée, surtout en parlant de lui: "Je ne suis pas un orateur" a déclaré M. Shannon. C'est vrai autant qu'on le peut.

Ne pas être orateur c'est, le plus souvent, avoir peu d'idées ou bien en avoir qu'on a peur d'exprimer; c'est encore ne pas pouvoir enchaîner ses idées, présenter un mélange incompréhensible de pensées d'une manière fatigante et répulsive, faire désirer à l'auditoire d'être à cinquante milles.

M. Shannon est tout cela et même davantage: il a réussi à en faire sortir beaucoup de la salle. Est-ce au moment où il crachait sur "Le Madawaska" ou sur "L'Evangeline" ou avant? Je n'en suis pas certain. Mais chose qu'il est permis de deviner, c'est que s'il avait plus bu... d'eau, il ne serait probablement resté personne à l'échouer, pas même les respectables messieurs qui se trouvaient à ses côtés. Cela lui lavait la langue... Que voulez-vous? La bouche parle de l'abondance du cœur.

Il est dommage pour le parti de permettre de telles choses dans leur campagne. Il sera peut-être trop tard lorsqu'on s'en apercevra. Mais il faut cela pour prouver que "L'homme propose—Et Dieu dispose."

AUDIVI.

MORALE POLITIQUE

QUELQUES APHORISMES

Il est un danger qui toujours existe dans une élection: c'est qu'un nombre d'électeurs négligent de remplir ce devoir par insouciance ou autrement. Il arrive alors que le candidat de leur choix, celui pour qui ils auraient voté s'ils avaient été plus soucieux de ce devoir, est battu. C'est un devoir pour tous les citoyens, hommes et femmes, d'aller déposer leur bulletin dans l'urne, au jour du 29 courant.

La Revue Dominicaine d'octobre contient un magnifique exposé de ce devoir, dû à la plume de R. P. Lamarche, O.P. Voici ces aphorismes qui résumant les devoirs des électeurs. Lisez-les bien:

1.—"L'Electeur est responsable des actes de l'Élu dans la mesure où il pouvait les prévoir et selon la plupart efficace qu'il prête à l'élection.

2.—"L'obligation de voter peut émaner de la loi humaine, ou de la loi divine, ou des deux en même temps.

3.—"L'abstention officieuse, c'est à-dire susceptible de faire pencher la balance du côté injuste, doit, généralement être imputée à péché. L'abstention peut devenir efficace par elle-même, ou par le scandale qu'elle provoque et les défections qu'elle entraîne. En plus d'un cas, l'abstention équivaut à un vote pour le candidat indigne.

4.—"La conscience régit tous les actes du catholique et, à plus forte raison, les actes à répercussions sociales, comme l'élection aux charges politiques. Les bulletins de vote seront déposés une seconde fois au jour du jugement. En ceux qui auront refusé à se façonner deux consciences, l'une pour la vie publique et l'autre pour la vie privée, seront stupéfaits, alors de s'en plus reconnaître qu'une seule, et merveilleusement simple, érigée en témoin contre eux.

5.—"Le trafic des votes, ou trafic des consciences est un péché très grave que l'on peut comparer au crime de simonie tant flétri par l'histoire et si rudement châtié par l'Eglise.

6.—"Il y a vente et achat directe de ma conscience, lorsque je me décide à appuyer un candidat indigne sur promesse ou livraison d'argent, ou en échange d'une position, d'un titre d'un avantage quelconque estimable à prix d'argent. Ma conscience a parlé: en vertu d'un calcul intéressé, je méprise sa voix, ou je le force à tenir un langage contraire: elle est troquée ou vendue; l'ai donc péché gravement contre la loi divine elle-même. Si l'avantage offert n'est pas estimable à prix d'argent, il n'a plus de valeur et achat au sens précis des mots, mais il y a trahison ce qui, dans le domaine moral, représente à peu près la même chose.

7.—"Si les deux candidats sont d'égale qualité et qu'ayant fait mon choix pour l'un d'eux, je change ce choix pour des motifs estimables à prix d'argent, comme dans le cas précédent, j'ai vendu ma conscience de façon indirecte. Car une conscience me disait qu'il fallait encore en ce cas, obéir aux lois, qui prohibent sévèrement et avec raison le trafic des votes. La loi civile et la loi ecclésiastique défendent sub gravi ce trafic.

8.—"Peut-il y avoir en ce cas légitimité de matière? Pas dans le cas de vente et d'achat directs du vote ou de la conscience. Donc faute ou crime à chaque cas et restitution obligatoire. S'il y a eu vente et achat indirecte, le comptable pourra parfois plaider les circonstances atténuantes.

N.B.—Les numéros 57 et 8 de ces aphorismes donnent la pensée exacte, mais non le texte même de l'étude du R. P. Lamarche.

9.—"L'Electeur du Madawaska qui nous a servi une diatribe abracadabrante dans le numéro de la semaine dernière?

"Tous qui sont" comme disait le fameux Shannon l'autre soir? Nous n'en savons rien, mais peut-être le saurons-nous "bétot". (style Shannon).

Mais où donc avons-nous déjà entendu ce style???

Ah! j'y suis: c'était en 1917. Les boulets pleuvaient drus en France et en Belgique. Les petits canadiens se faisaient casser la g... pour remplir les promesses d'un gouvernement dont M. Meighen était le chef.

De ce côté-ci de l'océan, c'étaient les maladies de cœur qui pleuvaient et les "cold feet". Ce qu'il y en avait.

C'est alors que nous avons entendu un jeune homme, dans un style qui ressemble fort à celui d'"Un Electeur du Madawaska" jurer sur l'âme de sa défunte mère qu'il ne voterait jamais pour un candidat de Meighen. Oui, c'est bien cela.

Que les temps sont changés et que la mémoire de certaines personnes est courte. Gageons que ce pauvre "Electeur" a déjà oublié avec quelle ardeur il pratiquait à lancer des boulets, le soir de l'assemblée de M. Stewart, en 1917, en lançant des crochets de cheval dans le dos de M. Stewart et de M. Max-D. Cormier, depuis le théâtre Star jusqu'à l'Hotel Royal.

Mais il ne croyait pas, dans sa candeur naïve, que la Vache à Meighen donnerait du bon lait. Qu'il voudrait bien têter cet "loueur tentative". Et manger à la crèche avec "Tous qui sont". (Extrait de "Mignon") A. Somme.

10.—"L'Electeur qui nous a servi un discours dans l'un des huit comtés anglais de la province! Amis lecteurs, ne vous faites pas prendre aux belles paroles de ces politiciens. Ce sont de magnifiques farceurs qui se fichent tant de vous que de leur première culotte. Ils veulent vos votes, non dans votre intérêt, mais

(Suite à la page 2)

DANS RESTIGOUCHE

James Lordly remplace Joseph Drapeau; A.-R. Wheeler remplace Abbé Comeau; Edward Anderson remplace Christiane Roy.

Trois anglais qui remplacent trois français. C'est le commencement...

C'est M. Stewart qui a le patronage. Ce ministre supporte la candidature de M. Culligan.

Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es!

Electeurs français de Restigouche-Madawaska, prenez garde! Stewart, Montgomery, Culligan: voilà un trio dangereux pour un comté français.

L'Actualité

QUI EST-IL??

Quel est donc cet "Electeur du Madawaska" qui nous a servi une diatribe abracadabrante dans le numéro de la semaine dernière?

"Tous qui sont" comme disait le fameux Shannon l'autre soir? Nous n'en savons rien, mais peut-être le saurons-nous "bétot". (style Shannon).

Mais où donc avons-nous déjà entendu ce style???

Ah! j'y suis: c'était en 1917. Les boulets pleuvaient drus en France et en Belgique. Les petits canadiens se faisaient casser la g... pour remplir les promesses d'un gouvernement dont M. Meighen était le chef.

De ce côté-ci de l'océan, c'étaient les maladies de cœur qui pleuvaient et les "cold feet". Ce qu'il y en avait.

C'est alors que nous avons entendu un jeune homme, dans un style qui ressemble fort à celui d'"Un Electeur du Madawaska" jurer sur l'âme de sa défunte mère qu'il ne voterait jamais pour un candidat de Meighen. Oui, c'est bien cela.

Que les temps sont changés et que la mémoire de certaines personnes est courte. Gageons que ce pauvre "Electeur" a déjà oublié avec quelle ardeur il pratiquait à lancer des boulets, le soir de l'assemblée de M. Stewart, en 1917, en lançant des crochets de cheval dans le dos de M. Stewart et de M. Max-D. Cormier, depuis le théâtre Star jusqu'à l'Hotel Royal.

Mais il ne croyait pas, dans sa candeur naïve, que la Vache à Meighen donnerait du bon lait. Qu'il voudrait bien têter cet "loueur tentative". Et manger à la crèche avec "Tous qui sont". (Extrait de "Mignon") A. Somme.

10.—"L'Electeur qui nous a servi un discours dans l'un des huit comtés anglais de la province! Amis lecteurs, ne vous faites pas prendre aux belles paroles de ces politiciens. Ce sont de magnifiques farceurs qui se fichent tant de vous que de leur première culotte. Ils veulent vos votes, non dans votre intérêt, mais

(Suite à la page 2)

de ce devoir, dû à la plume de R. P. Lamarche, O.P. Voici ces aphorismes qui résumant les devoirs des électeurs. Lisez-les bien:

1.—"L'Electeur est responsable des actes de l'Élu dans la mesure où il pouvait les prévoir et selon la plupart efficace qu'il prête à l'élection.

2.—"L'obligation de voter peut émaner de la loi humaine, ou de la loi divine, ou des deux en même temps.

3.—"L'abstention officieuse, c'est à-dire susceptible de faire pencher la balance du côté injuste, doit, généralement être imputée à péché. L'abstention peut devenir efficace par elle-même, ou par le scandale qu'elle provoque et les défections qu'elle entraîne. En plus d'un cas, l'abstention équivaut à un vote pour le candidat indigne.

4.—"La conscience régit tous les actes du catholique et, à plus forte raison, les actes à répercussions sociales, comme l'élection aux charges politiques. Les bulletins de vote seront déposés une seconde fois au jour du jugement. En ceux qui auront refusé à se façonner deux consciences, l'une pour la vie publique et l'autre pour la vie privée, seront stupéfaits, alors de s'en plus reconnaître qu'une seule, et merveilleusement simple, érigée en témoin contre eux.

5.—"Le trafic des votes, ou trafic des consciences est un péché très grave que l'on peut comparer au crime de simonie tant flétri par l'histoire et si rudement châtié par l'Eglise.

6.—"Il y a vente et achat directe de ma conscience, lorsque je me décide à appuyer un candidat indigne sur promesse ou livraison d'argent, ou en échange d'une position, d'un titre d'un avantage quelconque estimable à prix d'argent. Ma conscience a parlé: en vertu d'un calcul intéressé, je méprise sa voix, ou je le force à tenir un langage contraire: elle est troquée ou vendue; l'ai donc péché gravement contre la loi divine elle-même. Si l'avantage offert n'est pas estimable à prix d'argent, il n'a plus de valeur et achat au sens précis des mots, mais il y a trahison ce qui, dans le domaine moral, représente à peu près la même chose.

7.—"Si les deux candidats sont d'égale qualité et qu'ayant fait mon choix pour l'un d'eux, je change ce choix pour des motifs estimables à prix d'argent, comme dans le cas précédent, j'ai vendu ma conscience de façon indirecte. Car une conscience me disait qu'il fallait encore en ce cas, obéir aux lois, qui prohibent sévèrement et avec raison le trafic des votes. La loi civile et la loi ecclésiastique défendent sub gravi ce trafic.

8.—"Peut-il y avoir en ce cas légitimité de matière? Pas dans le cas de vente et d'achat directs du vote ou de la conscience. Donc faute ou crime à chaque cas et restitution obligatoire. S'il y a eu vente et achat indirecte, le comptable pourra parfois plaider les circonstances atténuantes.

N.B.—Les numéros 57 et 8 de ces aphorismes donnent la pensée exacte, mais non le texte même de l'étude du R. P. Lamarche.

9.—"L'Electeur du Madawaska qui nous a servi une diatribe abracadabrante dans le numéro de la semaine dernière?

"Tous qui sont" comme disait le fameux Shannon l'autre soir? Nous n'en savons rien, mais peut-être le saurons-nous "bétot". (style Shannon).

Mais où donc avons-nous déjà entendu ce style???

Ah! j'y suis: c'était en 1917. Les boulets pleuvaient drus en France et en Belgique. Les petits canadiens se faisaient casser la g... pour remplir les promesses d'un gouvernement dont M. Meighen était le chef.

De ce côté-ci de l'océan, c'étaient les maladies de cœur qui pleuvaient et les "cold feet". Ce qu'il y en avait.

C'est alors que nous avons entendu un jeune homme, dans un style qui ressemble fort à celui d'"Un Electeur du Madawaska" jurer sur l'âme de sa défunte mère qu'il ne voterait jamais pour un candidat de Meighen. Oui, c'est bien cela.

Que les temps sont changés et que la mémoire de certaines personnes est courte. Gageons que ce pauvre "Electeur" a déjà oublié avec quelle ardeur il pratiquait à lancer des boulets, le soir de l'assemblée de M. Stewart, en 1917, en lançant des crochets de cheval dans le dos de M. Stewart et de M. Max-D. Cormier, depuis le théâtre Star jusqu'à l'Hotel Royal.

Mais il ne croyait pas, dans sa candeur naïve, que la Vache à Meighen donnerait du bon lait. Qu'il voudrait bien têter cet "loueur tentative". Et manger à la crèche avec "Tous qui sont". (Extrait de "Mignon") A. Somme.

10.—"L'Electeur qui nous a servi un discours dans l'un des huit comtés anglais de la province! Amis lecteurs, ne vous faites pas prendre aux belles paroles de ces politiciens. Ce sont de magnifiques farceurs qui se fichent tant de vous que de leur première culotte. Ils veulent vos votes, non dans votre intérêt, mais

(Suite à la page 2)

11.—"L'Electeur qui nous a servi un discours dans l'un des huit comtés anglais de la province! Amis lecteurs, ne vous faites pas prendre aux belles paroles de ces politiciens. Ce sont de magnifiques farceurs qui se fichent tant de vous que de leur première culotte. Ils veulent vos votes, non dans votre intérêt, mais

(Suite à la page 2)

(Suite à la page 2)